CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77822** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 23/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/07/2007

Raison sociale : SARL MGP

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 23/10/2024

Capital : 10 000

6 RUE DU GALTZ
68000 COLMAR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 68000 2007B559

Siret : 498 952 985 00014

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9017 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 16808180 D 003

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 16808180 D 003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 03 89 23 27 10 **Fax :**

Portable : 06 15 05 10 24

Responsabilité légale :
GOKTEKIN MEHMET GÉRANT

Site Internet :

E-mail : mgppeinture68@gmail.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 655 250 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	7	24/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 23/10/2026 14:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.